



APPEL À CANDIDATURE POUR LE POSTE DE MEMBRE DE COMITÉ DIRECTEUR

LIGUE MOTOCYCLISTE DES PAYS DE LA LOIRE

Les élections du Comité Directeur de la Ligue Motocycliste des Pays de la Loire se tiendront le **1er mars 2020 à 14h15** aux **JARDINS DE L'ANJOU à LA POMMERAYE - MAUGES SUR LOIRE (49)** lors de l'Assemblée Générale Elective de la Ligue.

Nombre de postes à pourvoir pour le Comité Directeur : **24** conformément à l'article 7.1 des statuts de la LMR.

Les candidats devront, conformément à l'article 7.2 et 7.4 des statuts des LMR :

- être licenciés d'un groupement sportif ou d'un Club affilié à la FFM ayant son siège dans le ressort territorial de la Ligue Motocycliste des Pays de la Loire ;
- être âgés de plus de 18 ans ;
- présenter leur candidature soit directement soit par l'intermédiaire d'un groupement sportif ou d'un club de tourisme affilié à la FFM ayant son siège dans le ressort territorial de la Ligue Motocycliste des Pays de la Loire, par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception au secrétariat de la Ligue au moins quinze jours avant la date de l'élection soit le **13 février 2020**, le cachet de la poste faisant foi ;
- ne pas avoir été condamnés à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales (lorsque le candidat est de nationalité française) ;
- ne pas avoir été condamnés à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales (lorsque le candidat est de nationalité étrangère) ;
- ne pas avoir fait l'objet d'une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif ;
- ne pas être membre d'un Comité Directeur d'un autre Ligue.

Conformément à l'article 7.1 des statuts de la LMR, les membres du Comité Directeur sont élus par l'Assemblée Générale. Les personnes souhaitant se présenter peuvent remplir la candidature jointe et la renvoyer sous les formes requises au secrétariat de la **Ligue Motocycliste des Pays de la Loire 14 rue des Saules - ZA des Acacias 44260 SAVENAY**.

Ne pourront être élus au Comité Directeur plus de 3 licenciés appartenant à un même club.

Fait à **Savenay**, le **9 janvier 2020**

Le Comité Directeur de la Ligue



PS : Merci de joindre une photo pour la présentation des candidats.

Copie par mail au correspondant club.



CANDIDATURE POUR LE COMITÉ DIRECTEUR

LIGUE MOTOCYCLISTE DES PAYS DE LA LOIRE

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

du 01/03/2020 à 14h15 aux Jardins de l'Anjou à La Pommeraye - MAUGES SUR LOIRE (49)

CANDIDATURE

Selon l'article 7.1 des statuts : composition du Comité Directeur :

24 MEMBRES COMPOSENT LE COMITE DIRECTEUR (dont 1 médecin licencié)

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Code Postal : VILLE :

Licence N° : Club : Dépt :

Date de naissance :

Courriel :

Déclare être candidat(e) au Comité Directeur en qualité :

- ☐ de membre,
☐ de médecin.

(Les personnes n'ayant pas de case cochée ne pourront prétendre être élues au titre du poste réservé, elles pourront être élues uniquement en qualité de membres).

Fait à le.....

Signature :

Attention : Pour être recevable, la candidature doit être adressée par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception avant le 13 février 2020 à La Ligue Motocycliste des Pays de la Loire 14 rue des Saules ZA des Acacias 44260 SAVENAY. Le cachet de la poste faisant foi.

(Le Médecin doit être en mesure de démontrer son inscription au Conseil National de l'Ordre des Médecins).

NB : Photo jointe pour la présentation visuelle

☐ oui ☐ non

Copie par mail au correspondant club.